



Demain, je m'associe

Savoir travailler en bonne intelligence à plusieurs pour créer ou développer un projet en Agriculture paysanne

Objectifs de la formation

- Analyser les facteurs de réussite et d'échec des formes d'organisations collectives pour réussir son association et pérenniser sa propre association avec d'autres.
- Identifier des points d'accord souhaitables et trouver les points de différence qui peuvent être fructueux pour le travail collectif.
- Connaître les différents outils juridiques permettant de poser le cadre de fonctionnement du collectif (statuts, règlement intérieur...)

Contenu

Jour 1: formuler ses préoccupations et ses attentes vis-à-vis de l'association. Identifier les complémentarités au sein d'une équipe.

Jour 2: anticiper les sources de conflits, en identifiant les différentes logiques de travail à plusieurs.

Connaitre les différentes façons de prendre des décisions à plusieurs et déterminer la plus adéquate.

Public

Formation ouverte à tous les paysan·nes souhaitant s'associer.

Pré-requis

Aucun.

Dates

J1 : lundi 7 novembre 2022

J2 : jeudi 8 décembre 2022

J3 : mercredi 14 décembre 2022

Durée totale

3 jours - 21h00.

Lieu

Maison de l'Agriculture, 24 rue des Ingrains, 36000 Châteauroux

Délais d'accès à la formation

Un mois entre votre demande et le début de la formation pour vous assurer des formalités d'inscription, d'acceptation et de prise en charge du financement.

Accessibilité aux personnes handicapées

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, contactez la responsable de stage.

Renseignements et inscriptions

Julie ROUX

06 01 73 76 32

installation-ciap@adeari.fr

Aborder les aspects symboliques/réels du temps et de l'argent dans une association.

Jour 3: réfléchir à l'articulation entre l'individuel et le collectif.

Connaître les différents statuts juridiques et fiscaux accessibles pour s'associer.

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques avec exemples concrets et échanges d'expériences. Mises en situation, travaux en sous-groupes ou en individuel.

Modalités d'évaluation

Evaluation et/ou auto-évaluation des compétences acquises en fin de formation.
Attestation de formation.

Intervenant-es

Brigitte Chizelle, sociologue d'intervention - formatrice du cabinet « Autrement-dit » et **Mathilde Sanglier**, juriste du droit rural.

Modalités pratiques

Horaires : de 9h30 à 17h30. Repas partagé.

Tarif

714 €



Pris en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leur cotisation.
Non éligible au CPF.



Autres financements

Nous contacter pour connaître les modalités de prise en charge.



Pack modulaire

Dans le cadre du Stage Paysan Créatif cette formation appartient au pack modulaire



Collectif



Satisfaction

95% des stagiaires sont satisfaits

Avec le soutien de:



Se former avec l'ARDEAR

Cette formation est animée par **l'Association pour le développement de l'emploi agricole et rural de l'Indre (ADEARI)** et proposée par l'Association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ARDEAR) du Centre-Val de Loire agréée organisme de formation.

Suivez l'offre de formation de l'ARDEARCVL via la rubrique « formations » sur :

www.ardearcentre.org

Association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural du Centre-Val de Loire : 02 54 43 32 94 - contact@ardearcentre.org

87A route de Château-Renault - 41000 Blois

Ardear Centre-Val de Loire - Réseau de l'Agriculture Paysanne

ARDEAR Centre-Val de Loire

